

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2009043

Signataire : CK/SL

OBJET :ZAC du MARCREUX : Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) 2009 présenté par SEQUANO Aménagement et de l'avenant n°12

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 300-5 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 24 avril 1989 décidant de confier à la SIDEC une convention de concession d'aménagement pour la revitalisation du quartier du Marcreux ;

Vu la convention de concession signée entre la commune et la SIDEC, rendue exécutoire le 6 juillet 1989 ;

Vu l'avenant n° 1, rendu exécutoire le 26 décembre 1990 ;

Vu l'avenant n° 2, rendu exécutoire le 5 novembre 1997 ;

Vu l'avenant n° 3, rendu exécutoire le 13 juillet 1999 ;

Vu l'avenant n° 4, rendu exécutoire le 10 octobre 2001 ;

Vu l'avenant n° 5, rendu exécutoire le 6 mars 2002 ;

Vu l'avenant n° 6, rendu exécutoire le 9 avril 2003 ;

Vu l'avenant n° 7, rendu exécutoire le 2 décembre 2003 ;

Vu l'avenant n° 8, rendu exécutoire le 14 février 2006 ;

Vu l'avenant n° 9, rendu exécutoire le 26 décembre 2007 ;

Vu l'avenant n°10, rendu exécutoire le 27 Mai 2009 ;

Vu l'avenant n°11, rendu exécutoire le 04/01/2009 ;

Vu le projet d'avenant n°12

Vu le budget communal ;

Considérant la décision des administrateurs des deux sociétés d'approuver le projet de Fusion par absorption de la SEM SIDEC par la SEM SODEDAT 93 et du changement de dénomination sociale de cette dernière par SEQUANO Aménagement ;

Considérant le projet de compte rendu annuel à la collectivité locale, présenté par SEQUANO Aménagement pour la ZAC du Marcreux, pour l'année 2009 ;

Considérant que le bilan prévisionnel de l'opération, arrêtée au 31 décembre 2009, s'équilibre en dépenses et recettes à 25 908 980 € HT ;

Considérant que la participation de la commune, arrêtée au 31 décembre 2009, s'élève à 3 816 596 € HT;

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le compte rendu annuel à la collectivité locale présenté par la SEQUANO Aménagement pour la ZAC du Marcreux, pour l'année 2009, portant le budget de l'opération à 25 908 980 € HT.

VERSE une participation d'un montant de 701 596 € en 2010, dernier versement prévu.

DIT que les avances de trésorerie sont transformées en participation définitive pour un montant de 3 115 000 € et donneront lieu à une écriture comptable (titre au 274 et mandat au 204).

AUTORISE le maire à signer l'avenant n°12.

Pour le Maire

L'adjoint délégué